



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027 (2e EXERCICE)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nouvelle :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Nouvelle pour le 2e exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2026, est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier, sis au 470, rue Francoeur, Nouvelle, en date du 21 août 2025 ;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 2e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou au Centre de services scolaire René-Lévesque, qui utilise le rôle, est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière ». Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC d'Avignon ;
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC d'Avignon, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Donné à Nouvelle, ce 4 septembre 2025.



Benoît Cabot

Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Nouvelle